

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 septembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DAC 253 Subventions à cinq associations

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Armo / Compagnie Jérôme Thomas, La Commune Libre d'Aligre, L'Immédiat, Le Point Triple, et à l'EPCC Maison de la Culture de Grenoble ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 17 septembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Armo / Compagnie Jérôme Thomas, 64 rue Jean-Jacques Rousseau 21000 Dijon, pour le spectacle Ici, présenté au Théâtre Silvia Monfort (15e) lors de 10 représentations du 3 au 14 avril 2012. 2012_03779 ; 70161 ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 11.500 euros dont 3500 euros sur proposition de la Mairie du 12e arrondissement est attribuée à l'association La Commune Libre d'Aligre, 3 rue d'Aligre 75012 Paris, pour sa collaboration avec le collectif Le Cheptel Aleïkoum dans le cadre de l'événement Festiv'Aligre, qui aura lieu dans le quartier d'Aligre (12e) du 13 au 16 septembre 2012. 2012_02216 ; 8442 ;

Article 3 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association L'Immédiat, 45 rue Brochant 75017 Paris, pour le projet La Machine à jouer / La Jubilation / Le Cabaret Calamiteux,

Extension(s) et variation(s) du Projet Immédiat qui aura lieu à l'Atelier du Plateau (19e) et au Théâtre de la Cité Internationale (14e) du 17 au 30 septembre 2012. 2012_04703 ; 86001 ;

Article 4 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Le Point Triple, 11 avenue du Maine 75015 Paris, pour le spectacle De nos jours (notes on the circus) du collectif Ivan Mosjoukine, présenté au Théâtre Silvia Monfort (15e) lors de 25 représentations du 25 septembre au 27 octobre 2012. 2012_03877 ; 19419 ;

Article 5 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'EPCC Maison de la Culture de Grenoble, 4 rue Paul Claudel 38000 Grenoble, pour le spectacle L'Art de la Fugue de la Compagnie Yoann Bourgeois, présenté au Théâtre Silvia Monfort (15e) lors de 15 représentations du 22 mai au 9 juin 2012.

Article 6 : La dépense correspondante, soit 41.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.